MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Centre d'application agro-ecologique de Mirereni

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: DEPARTEMENT-REGION DE MAYOTTE

Raison sociale: Departement de Mayotte

N° SIRET: 22985000300018

Type de société (SA, SCI...): Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: OUSSENI

Prénom(s): Ben Issa

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'amenagement d'un centre d'application agroecologique a Mirereni sur une enveloppe convexe de 7,5 ha. Il comprend un pole bati d'environ 345 m² compose d'un batiment d'accueil, d'une loge de gardien, d'un espace de recherche ne conservant qu'un seul laboratoire, d'un espace pedagogique et d'un hangar agricole principal, un deuxieme hangar etant prevu en option. La fonction de point de vente est integree dans la serre situee a l'entree du site. La zone de production comprend quatre serres de culture de 200 m2, soit 800 m2 et une ombriere de 200 m2, une zone de compostage en beton d'environ 230 m² organisee en trois cases, ainsi que deux retenues d'eau destinees au stockage pour l'irrigation, d'une capacite d'environ 3 500 m³ en partie basse et 1 500 m³ en partie haute, completees par des bassins de gestion des eaux pluviales, une voie d'acces et des circulations internes. Les amenagements comprennent egalement une voie d'acces principale a double sens de 5 m de large et un parking d'environ 15 places... La surface artificialisee des acces et du parking est d'environ 5400m2

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise a creer un centre d'application agroecologique a Mirereni destine a developper, experimenter et diffuser des pratiques agricoles durables adaptees au contexte de Mayotte. Il a pour objectif de produire localement, de tester des techniques agroecologiques (gestion de l'eau, fertilite des sols, agroforesterie), d'assurer des fonctions de formation, de demonstration et de sensibilisation aupres des agriculteurs, des scolaires et du grand public, et de structurer une filiere agricole locale plus resiliente. Le projet integre une gestion optimisee de la ressource en eau par la mise en place de retenues et de systemes de recuperation des eaux pluviales, ainsi qu'une organisation du site favorisant la production, la recherche appliquee et la valorisation des produits issus du centre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra les operations preparatoires (installation de chantier, debroussaillage, depose de clotures), le decapage de la terre vegetale (environ 400 m³ pour la voie d'acces) et les terrassements associes, avec environ 900 m³ de deblais, 135 m³ de remblais en GNT 0/80 et l'evacuation d'environ 885 m³ de deblais excedentaires pour la voie d'acces, soit un volume total de mouvements de terres d'environ 1 339 m³ avec reemploi partiel sur site. Les voiries vehicules seront realisees notamment en beton balaye (environ 1 200 m²) et en dalles alveolaires (environ 123 m²), avec egalement des traitements en melange terre-pierre et en pouzzolane selon les secteurs ; les circulations pietonnes comprennent notamment des surfaces en beton balaye et en pouzzolane. Les travaux incluront la construction d'un pole bati d'environ 345 m² compose d'un batiment d'accueil, d'une loge gardien, d'un espace de recherche conservant un seul laboratoire, d'un espace pedagogique et d'un hangar principal (un second hangar etant prevu en option), l'installation d'environ 800 m² de serres et d'une ombriere d'environ 200 m², la realisation d'une plateforme de compostage en beton d'environ 230 m² organisee en trois casiers, ainsi que l'amenagement de deux retenues collinaires d'environ 3 500 m³ et 1 500 m³ avec ouvrages associes (deversoir, dispositifs de regulation et protection). Les travaux comprendront egalement la mise en place des reseaux d'eaux usees (micro-station et canalisations), d'eaux pluviales, et d'adduction d'eau potable.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site fonctionnera comme un centre d'application agroecologique accueillant en moyenne 25 personnes par jour. Il comprendra des activites de production agricole sous serres et en plein champ, des activites de formation et de demonstration dans les espaces pedagogiques, ainsi que des activites de recherche appliquee au sein du laboratoire conserve. Les hangars permettront le stockage du materiel et des productions, et le point de vente sera integre a la serre d'accueil. L'irrigation des cultures sera assuree par deux retenues collinaires d'environ 3 500 m³ et 1 500 m³ completees par les reseaux d'eau et les dispositifs de gestion des eaux pluviales. La zone de compostage en beton organisee en trois casiers permettra la valorisation des dechets organiques du site. En phase de demantelement, les installations legeres (serres, ombriere, equipements techniques) pourront etre demontees et evacuees. Les batiments, voiries et ouvrages hydrauliques pourraient etre demolis et les materiaux evacues ou valorises selon la reglementation en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration au titre de la loi sur l'eau / demande de derogation au titre des especes protegees/ Avis Hydrogeologue agree / Permis de consrtuire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Batis composes d'un batiment d'accueil, d'une loge de gardien, d'un espace de recherche, d'un espace pedagogique et d'un hangar principal serres Une plateforme de compostage deux retenues colinaires. La valeur transmise cumule les deux retenues	(345, m2) (800, m2) (230, m2) (5000, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Chirongui

Code postal : 97620 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 45°9'22"E Lat. : 12°55'36"S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Chirongui

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Chirongui, Zone A

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	Le projet est situee sur la commune de Chirongui, commune littorale. Le perimetre est distant de 1km environ du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	On note de l'autre cote du cours d'eau la presence d'equipements historiques non classes issus de la culture sucriere, qui a profondement modifie les paysages de l'ile en provoquant une premiere vague de deforestation. Le domaine sucrier de Mirereni, fonde dans les annees 1870, s'etendait sur 93 hectares avant de cesser ses activites en 1898 a la suite d'un cyclone
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Le projet n'est pas concerne par le zonage humide DEAL 2016. Il est en partie concernee par son espace de fonctionnalite. Le projet n'est pas concerne par le zonage humide MAYWETT 2024 de l'UICN. Le projet a fait l'objet d'une delimitation des zones humides a la description de la flore et de la pedologie. Le projet impacte les zones humides sur environ 150 m2. Une importante mesure
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	Un Plan de Prevention des Risques est en cours d'elaboration sur Chirongui. Aucun amenagement n'est realise en alea fort Mouvements de terrains et seuls un lineaire de 40 m de voie est concerne par l'alea fort
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	La DEAL publie les cartographies des risques qui constituent des Porter A Connaissance (PAC)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☑	☐	Le projet est entierement situe dans le perimetre de protection rapproche du forage Mirereni 2. L'arrete est en cours d'approbation, Une prescription specifique autorisant le projet departemental de centre agroecologique a fait l'objet d'une approbation en commission CODERST. Le projet fera l'objet d'un avis d'un hydrogeologue agree, dont les conclusions seront integres a la declaration loi sur l'eau
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site d'etude est situe au plus proche a 15 m de la ZICO Mangrove et baie de Boueni. La route Departementale 5 separe le site de la ZICO.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Le projet ne prevoit pas de prelevement d'eau dans les cours d'eau ou la nappe. L'irrigation du site sera assuree par deux retenues collinaires d'un volume respectif d'environ 3 500 m³ et 1 500 m³, alimentees par la collecte des eaux pluviales du bassin versant et le ruissellement interne au site.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'implique pas de drainage ni de rabattement de nappe et ne prevoit pas de modification directe des masses d'eau souterraines. Les ouvrages hydrauliques concernent uniquement la gestion des eaux pluviales par deux retenues collinaires et des dispositifs de collecte et de regulation des ruissellements internes au site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	5500 m 3 de deblais inertes issues du creusement des retenues d'eau. Ils seront evacues dans des filieres adequates avec une attention prises sur les Especes Exotiques Envahissantes
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet est globalement en adequation avec les ressources disponibles. L'irrigation agricole sera assuree principalement par deux retenues collinaires alimentees par la collecte des eaux pluviales, limitant ainsi le recours a la ressource en eau potable. Les besoins en eau potable seront restreints aux usages sanitaires et techniques des batiments et raccordes au reseau
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le projet est susceptible d'entrainer des perturbations ponctuelles de la biodiversite liees aux terrassements et a l'implantation des amenagements, pouvant affecter localement certains habitats et especes, notamment des insectes. Une demande de derogation au titre des especes protegees est engagee afin d'encadrer ces impacts et de definir les mesures adaptees. La conception
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Si le projet borde une zone Importante pour la Conservation des Oiseaux. Les inventaires faunistique n'ont pas fait etat d'enjeu fort sur les oiseaux qui ont justifie la creation de la ZICO.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet s'implante sur un site a dominante naturelle et agricole et entraine une consommation partielle d'espaces naturels. Toutefois, la conception du projet a permis de limiter fortement l'emprise des amenagements, de 13 a 7,5 hectares.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Aucun amenagement n'est realise en alea fort mouvements de terrains et seul un lineaire de 40 m de voies est concerne par l'alea fort inondation. Des dispositions sont prises et seront precisees dans le dossier de Declaration au titre de la loi sur l'eau
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☑	☐	Le projet comprend une zone de compostage susceptible de generer ponctuellement des odeurs. Cette activite sera realisee sur une plateforme dediee et geree de maniere a limiter les nuisances olfactives et situee a plus de 400 m
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	En phase travaux uniquement, en lien avec le creusement des retenues.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le projet generera un eclairage des batiments et des acces, oriente vers le sol, a temperature de couleur chaude (inf 3 000 K) afin de limiter les nuisances lumineuses et l'impact sur la faune
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Les eaux pluviales seront gerees et tamponnees sur site.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Eaux de pluie

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Le projet generera des eaux usees domestiques traitees par une micro-station avant rejet conforme.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le projet entraine une modification de l'usage du sol par l'amenagement d'un centre d'application agroecologique sur des espaces a dominante naturelle et agricole. Il s'inscrit toutefois en coherence avec la vocation agricole de la zone et vise a developper des activites de production, de formation et de demonstration en lien avec l'agriculture locale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les etudes ont identifie la presence de zones humides, constituant les secteurs a plus fort enjeu ecologique du site ; celles-ci ont ete evitees dans la conception du projet. Des enjeux subsistent neanmoins sur certaines parcelles amenagees, notamment pour des especes d'insectes protegees, et font l'objet d'une demande de derogation au titre des especes protegees en cours. 9 arbres et 1 palmiers sont supprimes. Les eaux du bassin versant sont collectees vers les retenues collinaires ; les incidences sur l'eau sont analysees dans le cadre de la declaration loi sur l'eau en cours et les effets sur la preservation de la ressource en eau souterraine sont par ailleurs encadres par l'avis d'un HGE. Le projet engendre par ailleurs des incidences liees a l'artificialisation partielle des sols, aux terrassements, aux emissions lumineuses et aux activites

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures d'evitement ont ete integrees des la conception du projet. Un evitement geographique a ete mis en oeuvre par l'exclusion des zones humides identifiees, qui constituent les secteurs a plus fort enjeu ecologique, et par la reduction de l'emprise initiale du projet avec un recul d'environ 7,5 hectares de milieux naturels. Les amenagements ont ete concentres sur des secteurs a moindre enjeu. Un evitement technique a egalement ete recherche par la limitation des surfaces baties, le choix de revetements peu impermeabilisants (melange terre-pierre, pouzzolane, dalles alveolaires), l'alimentation des retenues collinaires par le bassin versant et des solutions de limitation de l'evaporation, ainsi que par l'installation d'un eclairage oriente vers le sol a temperature chaude (inf 3 000 K). Des mesures de reduction sont prevues en phase travaux et en phase exploitation : organisation et limitation des terrassements avec reemploi partiel des deblais et evacuation en filiere autorisee des excedents, gestion des eaux de ruissellement pendant le chantier, prevention de la dissemination d'especes exotiques envahissantes (nettoyage des engins, controle des terres remaniees, suivi de la vegetation), traitement des eaux usees par micro-station, gestion encadree du compostage et maitrise des nuisances lumineuses. La vocation agroecologique du centre, orientee vers des pratiques agricoles durables et non intensives, contribue egalement a limiter les pressions sur les sols, l'eau et la biodiversite. Au regard de ces mesures, les impacts residuels sont localises et principalement temporaires en phase travaux ; ils sont encadres par les procedures reglementaires en cours (loi sur l'eau et derogation especes protegees) et ne sont pas considerees comme notables

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des elements presentes dans le present formulaire, le projet ne parait pas necessiter la realisation d'une evaluation environnementale. Les principaux enjeux identifies (zones humides, especes protegees, gestion de l'eau) ont ete pris en compte des la conception par des mesures d'evitement, notamment l'exclusion des zones humides et la reduction significative de l'emprise du projet. Les incidences sur l'eau et la biodiversite font par ailleurs l'objet de procedures reglementaires specifiques (declaration loi sur l'eau et demande de derogation especes protegees) permettant d'encadrer et de maitriser les impacts identifies. L'enjeu lies au forage Mirereni 2 est encadre par un avis d'hydrogeologue agree (avis joint a la declaration loi sur l'eau).Le projet s'inscrit dans une demarche agroecologique, sans production intensive ni

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom MOUSSA

Prénom Toufaili

Qualité du signataire Responsable du centre agroecologique

À Mamoudzou

Fait le 27-03-2026

Signature du (des) demandeur(s)